

Bureau du 22 janvier 2007

Décision n° B-2007-4892

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **28, avenue Maréchal Foch - Institution d'une servitude pour le passage d'une canalisation publique d'assainissement sur une propriété en cours d'acquisition par la SIER**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La réalisation d'un réseau d'assainissement, intervenue il y a 25 ans environ, a nécessité la pose d'une canalisation publique souterraine d'assainissement de type unitaire dans le sol d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 28, avenue Maréchal Foch à Saint Genis Laval, cadastrée sous les numéros 24 et 25 de la section BC, en cours d'acquisition par la SIER.

Il importe donc de régulariser la servitude correspondant au passage de cette canalisation de 500 mm de diamètre, dans une bande de terrain de 3 mètres de largeur, sur une longueur de 60 mètres, comprenant deux cheminées de visite.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, cette servitude serait consentie à titre gratuit ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention destinée à régulariser la servitude de passage d'une canalisation d'assainissement dans le terrain cadastré sous les numéros 24 et 25 de la section BC.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense liée aux frais d'actes notariés, évalués à 500 € environ, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 622 800 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,